

Mesure 7.5

Planter et entretenir des haies brise-courant



Efficacité face au risque



Coût financier de la mesure



Contrainte de travail induite

▶▶ OBJECTIF

Utiliser les capacités de « peigne à embâcles » et de « brise-courant » des plantations d'arbres et arbustes afin de limiter les dégâts sur les parcelles et/ou les bâtiments.

SPÉCIFICITÉS

Système de production concerné	Tous systèmes d'exploitation			
Qui met en œuvre la mesure ?	Exploitant ou groupement d'exploitants			
A quel moment la mesure doit-elle être mise en œuvre ?	Dès aujourd'hui	Après la crue		
Quelle est la période de crue concernée par la mesure ?	Crue d'automne	Crue d'hiver	Crue de printemps	Toutes les périodes

▶▶ DESCRIPTION

Les arbres en bordure de parcelle sont souvent perçus comme des concurrents à la production ou simplement comme des brise-vent. Ils peuvent pourtant jouer un rôle très important dans le ralentissement des courants et le dépôt d'embâcles ou de sédiments.

Cette mesure consiste à :

- ▶ Déterminer les secteurs où il est nécessaire de protéger les parcelles ou les bâtiments des dépôts d'embâcle ou des phénomènes d'érosion,
- ▶ Localiser précisément l'emplacement des plantations à réaliser par rapport aux courants,
- ▶ Choisir et planter les espèces et les densités adéquates. Selon l'effet recherché (piège d'éléments fins ou d'embâcles plus importants), on optera pour une conduite en taillis ou en futaie ou mixte. Penser à utiliser les essences locales et à diversifier les espèces (haies composites),

- ▶ Réaliser un entretien régulier et approprié afin de conserver leur objectif aux haies.

Afin de mutualiser les moyens, cette mesure, dont les effets peuvent couvrir une zone plus large que celle de l'exploitation, peut être mise en place collectivement (groupement d'exploitants).

▶▶ INTÉRÊT EN CAS D'INONDATION

- ▶ Courant ralenti et dépôts concentrés,
 - ▶ Réduction des dommages (parcelles/bâtiments),
 - ▶ Remise en route facilitée.
- Au delà de leur intérêt en cas d'inondation, ces plantations peuvent aussi avoir un intérêt dans :
- ▶ La protection des parcelles contre le vent (brise vent),
 - ▶ La préservation de la biodiversité de la faune auxiliaire et de la faune et la flore sauvage.

▶▶ CONTRAINTES INDUITES

- ▶ Perte de surface cultivable,
- ▶ Facteur aggravant en cas de défaut d'entretien : les arbres morts peuvent provoquer des embâcles,
- ▶ Temps d'entretien et coût de l'acquisition de matériel spécifique.

▶▶ TÉMOIGNAGES

Dans les ségonaux du Rhône, en l'absence de protection boisée le long du fleuve, des dégâts importants ont été subis : décapage du sol puis dépôt de limons grossiers. Cette forte érosion n'a pas été constatée dans les parties où le cordon boisé avait été maintenu.

Forts de cette expérience, les agriculteurs ont réalisé de nouvelles plantations afin de recréer et renforcer le cordon boisé.